

## Réponses aux questions du document DQ-20

### Question 1

Une étude de la circulation routière est présentée dans le document PR5.5, à l'annexe R-160. L'augmentation du DJMA sur différentes routes régionales est présentée sous forme de tableau à la p. 8. Pour les 4 premiers tronçons à partir de la mine (route 167, 169 et 170), le nombre de véhicules lourds inscrit est de 118, alors qu'il est de 120 à la page précédente. Veuillez préciser quel est le bon nombre de camions et fournir au besoin des tableaux corrigés.

#### Réponse 1 :

*Le nombre à retenir est de 120 camions, étant donné qu'on estime le besoin en camions pour l'expédition de concentré à 60 camions par jours, ce qui fait 120 en tout pour un aller-retour.*

### Question 2

Dans le résumé de l'étude d'impact, il est mentionné que l'augmentation de véhicules lourds pourrait entraîner une usure prématurée du chemin de la Grande-Anse et que des démarches se poursuivraient auprès des autorités responsables, afin de s'assurer de la sécurité de ce chemin et du maintien de son état (PR6, p. 50).

Veuillez préciser qui sont les autorités responsables, quelles démarches ont eu lieu ou qui sont prévues à cet égard, de même que les mesures qui sont envisagées quant à la sécurité routière ou au maintien de l'état du chemin de la Grande-Anse, de la route de l'Anse-à-Benjamin et du chemin du Quai-Marcel-Dionne

#### Réponse 2 :

*Les autorités responsables qui seront consultées sont : le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la ville de Saguenay et l'autorité portuaire du port de Grande-Anse. Les démarches qui auront lieu sont des rencontres à propos de l'utilisation du chemin, des besoins au niveau de son entretien et de ses réfections au besoin, de même que de s'assurer d'y avoir une signalisation adéquate.*